

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Île-de-France

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Trois questions à **Franck Lasade**, directeur territorial handicap du FIPHFP en Île-de-France



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

Cette loi marque un acte fondateur de la politique publique du handicap en consacrant l'égalité des droits et l'accès effectif à l'emploi comme des priorités nationales. Dans la Fonction publique, elle a institué une obligation d'exemplarité, traduite par la création du FIPHFP, outil stratégique au service de la mise en œuvre de cette ambition. Le FIPHFP contribue à transformer durablement l'action publique et à inscrire l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur des politiques de ressources humaines et de modernisation de l'État. Vingt ans après, cette loi demeure un pilier essentiel de la cohésion sociale et de la responsabilité collective des employeurs publics. Toutefois, l'application de la loi reste inégale : l'objectif des 6 % n'est pas encore pleinement atteint partout et l'accessibilité demeure incomplète. L'Île-de-France témoigne de son dynamisme en dépassant le taux d'emploi direct en 2025 à 6,2 %.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Les cadres de la Fonction publique en situation de handicap occupent une place stratégique, mais encore fragile au sein des administrations. Si les politiques publiques ont permis une amélioration de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, leur représentation parmi les cadres et cadres supérieurs demeure insuffisante.

Co-financés par le FIPHFP et l'Agefiph, une action de sensibilisation a été réalisée en novembre 2025 autour du recrutement des cadres des secteurs public et privé.

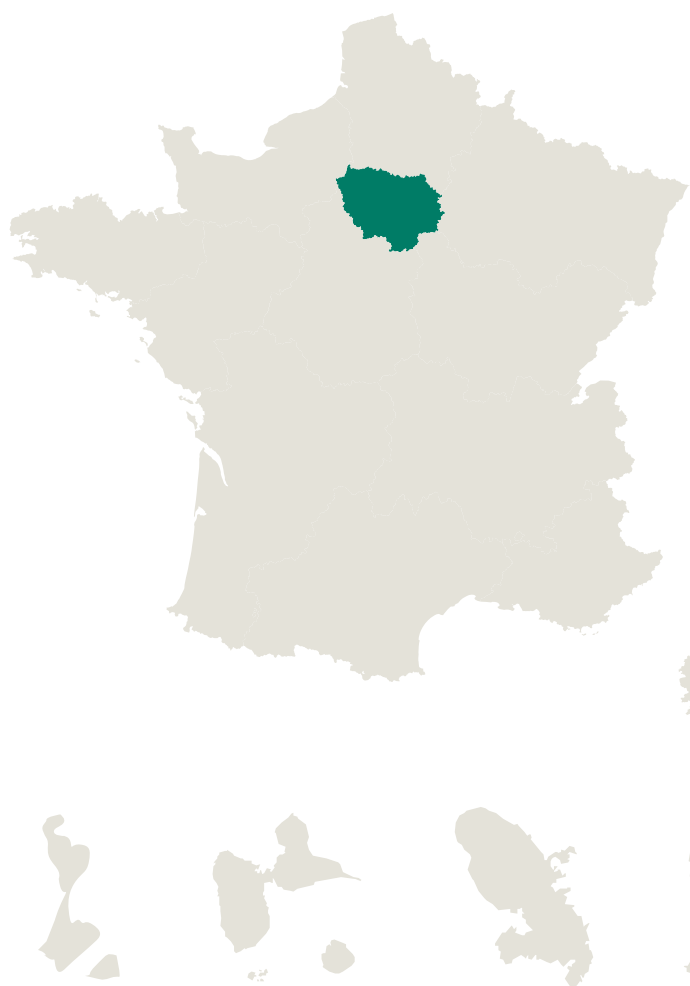
Cette initiative a permis de mener une réflexion collective sur les freins autour de l'insertion des cadres dans le milieu professionnel, mais aussi sur les leviers à actionner pour permettre une meilleure prise en compte du handicap des cadres vers et dans l'emploi.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

L'Île-de-France se caractérise par une forte densité d'employeurs publics, dont un nombre significatif dépasse les seuils réglementaires en matière de politique handicap. Le FIPHFP est engagé sur le terrain avec la mise en œuvre d'un accompagnement différencié et un renforcement des compétences des acteurs œuvrant dans le champ du handicap. Cette stratégie se décline concrètement par la formation des référents handicap et l'animation du réseau avec le concours du Handi-Pacte sous la forme de mesures du plan d'actions.

Pour fêter les 20 ans de la loi du 11 février 2005, la 1^{ère} étape du Tour de France des 20 ans du FIPHFP a permis de valoriser 18 candidatures franciliennes récompensant les politiques exemplaires en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.





Sommaire

Actualités 2025
dans la région Île-de-France

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Île-de-France

.....page 12

Actualités 2025

Une année riche en temps forts en Île-de-France



Lancement du Tour de France des 20 ans du FIPHFP à la Cité internationale universitaire de Paris

Mardi 11 février 2025, date anniversaire des 20 ans de la loi du 11 février 2005, la Cité internationale universitaire de Paris a accueilli le lancement officiel du Tour de France des 20 ans du FIPHFP. Cette première étape francilienne a réuni plus de 160 participants et donné le coup d'envoi d'une tournée nationale de 18 étapes à travers les territoires, qui s'achèvera par un rendez-vous final à Paris, le 2 juillet 2026.

La matinée a été marquée par les interventions de Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP, George Pau-Langevin, adjointe à la Défenseure des droits, Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, et Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap (en vidéo).

Tous ont salué la portée structurante de la loi de 2005 et la mobilisation continue des employeurs publics en faveur de l'inclusion professionnelle.

Une table ronde de regards croisés a ensuite réuni des représentants des trois versants de la Fonction publique – État, territoriale et hospitalière – ainsi que des experts de l'emploi et du handicap, pour dresser le bilan des avancées et identifier les leviers d'action pour les prochaines années.

Moment fort de la séquence institutionnelle, Patrick Gohet, l'un des rédacteurs de la loi de 2005, a rappelé sa philosophie fondatrice : *« Le handicap est une réalité multiforme. Dans un objectif d'une plus grande autonomie possible des personnes, il nécessite de combiner deux réponses : une réponse collective à travers une accessibilité sous toutes ses formes et une réponse individuelle à travers une compensation adaptée, évolutive et durable. »*

La rencontre s'est conclue par la remise des Trophées Emploi public et Handicap Île-de-France, distinguant plusieurs employeurs pour leurs initiatives exemplaires :

- **Assurance Retraite – CNAV**, dans la catégorie Recrutement et intégration, pour son dispositif CDD Tremplin déployé avec l'ANRH
- **Région Île-de-France**, dans la catégorie Accessibilité universelle, pour son concours « Handicap, les agents engagés pour une région plus inclusive »
- **Département de Seine-Saint-Denis**, dans la catégorie Maintien dans l'emploi, pour son accompagnement des agents en situation de handicap psychique
- **Département du Val-d'Oise**, dans la catégorie Communication et sensibilisation, pour l'organisation des Paralympiades
- **Ville de Paris**, récompensée par le Coup de cœur du public pour son dispositif de pair-aidance en interne.

Ces trophées illustrent le dynamisme francilien en matière d'insertion des personnes en situation de handicap dans l'emploi, au service d'une Fonction publique plus inclusive.



Visionnez le film *Best of du Tour de France en Île-de-France* [ici](#)



Table ronde du Tour de France des 20 ans du FIPHP à la Cité internationale universitaire de Paris.



Forum Emploi public handicap à la Préfecture d'Île-de-France : une journée au service de l'inclusion

La Préfecture d'Île-de-France a accueilli, le 26 juin 2026, un Forum Emploi Public handicap visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Organisé en deux temps, cet événement a rassemblé employeurs publics franciliens, partenaires institutionnels et candidats en situation de handicap autour d'une politique d'inclusion ambitieuse.

La journée a débuté par une réunion du Réseau pour l'emploi et des partenaires franciliens, centrée sur la politique emploi handicap et les enjeux du développement des pratiques inclusives. Les échanges ont porté sur les dispositifs d'appui aux employeurs, les outils de diagnostic et de recrutement, ainsi que les leviers permettant de sécuriser les parcours professionnels des candidats en situation de handicap.

L'après-midi a ouvert les portes du forum aux candidats à l'emploi et aux recruteurs publics, offrant un espace de rencontres directes, de prises d'informations et d'échanges avec une quarantaine d'employeurs publics. Les participants ont pu découvrir des opportunités d'emploi, s'informer sur les dispositifs de soutien à l'embauche et bénéficier de conseils personnalisés.

Cette journée a illustré l'engagement des acteurs franciliens pour une insertion durable des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique, en combinant concertation stratégique et mise en relation opérationnelle entre employeurs et candidats.

Immersion du FIPHFP au sein de l'agence France Travail / Cap Emploi de Yerres

Le FIPHFP en Île-de-France a renforcé son ancrage territorial le temps d'une immersion au sein de l'agence France Travail et du Cap Emploi de Yerres (Essonne). Cette rencontre, organisée avec les équipes locales, a permis à Franck Lasade, Directeur territorial au handicap pour l'Île-de-France, et à Catherine Hameau, Chargée de développement territorial Handicap, de partager un moment d'échanges directs avec les conseillers de ces structures intégrées.

Objectif de cette immersion : intégrer de manière concrète l'offre de services intégrée France Travail / Cap Emploi à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi public, et favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de terrain et le FIPHFP.

Au cours de cette journée, les participants ont pu observer comment les équipes coordonnent leurs actions pour répondre aux besoins spécifiques des candidats handicapés et soutenir les employeurs publics dans leurs démarches de recrutement, d'adaptation de postes et de sécurisation des parcours professionnels.

Cette initiative illustre l'intensification des partenariats locaux entre le FIPHFP, France Travail et Cap Emploi, visant à rapprocher les dispositifs d'accompagnement pour une insertion professionnelle plus fluide et plus efficace des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.



Renforcer le recrutement des cadres en situation de handicap : une rencontre Agefiph – FIPHFP à l'APEC

Le FIPHFP et l'Agefiph ont co-organisé, mardi 25 novembre, une demi-journée dédiée au recrutement des cadres en situation de handicap dans les locaux de l'APEC à Paris.

Mobilisant les employeurs publics et les acteurs du Réseau pour l'emploi en Île-de-France, cette rencontre a permis de croiser réflexions, retours d'expérience et bonnes pratiques autour des enjeux spécifiques de l'intégration des profils cadres au sein des organisations.

En ouverture de cette rencontre, Faouzia Bousmah, Déléguée régionale adjointe de l'Agefiph en Ile de France, et Franck Lasade, Directeur territorial handicap de FIPHFP en Ile-de-France, ont rappelé l'importance de mieux valoriser les compétences des cadres en situation de handicap dans un contexte où les opportunités existent : en 2023, près de 46 000 postes ont été ouverts dans la Fonction publique.

La session a ensuite rassemblé employeurs publics et partenaires institutionnels, autour d'ateliers interactifs centrés sur les pratiques de recrutement inclusives, l'adaptation des processus RH et la sécurisation des parcours professionnels. L'objectif était d'identifier des leviers concrets pour faciliter l'accès des cadres en situation de handicap à des fonctions stratégiques et d'encourager une culture managériale favorable à leur développement de carrière.

L'après-midi a été consacré à des ateliers de mise en situation, abordant des cas pratiques de recrutement, d'entretien professionnel et de déroulé de carrière.

Cette rencontre a permis aux participants de confronter leurs pratiques, d'explorer des outils opérationnels et d'enrichir leurs approches en vue de renforcer l'attractivité des postes cadres auprès des candidats en situation de handicap.

Cet événement conjoint a illustré l'importance d'une coopération renforcée entre le FIPHFP, l'Agefiph, l'APEC et les employeurs publics, pour structurer une dynamique territoriale ambitieuse en faveur de l'emploi des cadres handicapés et soutenir la transformation des pratiques RH vers plus d'inclusion.



Rencontre Agefiph - FIPHFP à l'Apec, le mardi 25 novembre 2025.

Chiffres clés 2025 en Île-de-France

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



6,22 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 5,92 % pour 2024)



3,88 %

dans la fonction publique d'État

(vs 3,61 % pour 2024)



5,42 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 5,16 % pour 2024)



6,92 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 6,60 % pour 2024)



33 531

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 31 767 en 2024)



2 140

dans la fonction publique d'État

(vs 1 990 pour 2024)



7 545

dans la fonction publique hospitalière

(vs 7 110 pour 2024)



23 846

dans la fonction publique territoriale

(vs 22 667 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	8,62 %
Catégorie A	10,42 %
Catégorie B	18,66 %
Catégorie C	62,05 %
Ouvriers d'État	0,06 %
Emplois particuliers	0,19 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	2,00 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	10,82 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,08 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,35 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,02 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	8,30 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	1,53 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,35 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,62 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	75,76 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,19 %

Les BOE par genre

Femmes	73 %
Hommes	27 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,03 %
26 à 40 ans	11,20 %
41 à 55 ans	45,46 %
56 ans et plus	42,31 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Essonne	6 853	9 736	34 498	51 087
Hauts-de-Seine	3 257	5 592	43 151	52 000
Seine-et-Marne	2 562	11 738	31 702	46 002
Seine-Saint-Denis	5 294	10 263	58 494	74 051
Val d'Oise	1 857	11 570	30 697	44 124
Val de Marne	3 501	10 999	41 676	56 176
Ville de Paris	29 060	66 425	73 258	168 743
Yvelines	2 778	12 776	31 248	46 802
Total	55 162	139 099	344 724	538 985

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Essonne	243	481	2 222	2 946
Hauts-de-Seine	127	305	3 053	3 485
Seine-et-Marne	93	658	2 073	2 824
Seine-Saint-Denis	231	448	4 452	5 131
Val d'oise	70	646	1 915	2 631
Val de Marne	123	638	3 166	3 927
Ville de Paris	1 125	3 736	5 058	9 919
Yvelines	128	633	1 907	2 668
Total	2 140	7 545	23 846	33 531

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Essonne	3,55 %	4,94 %	6,44 %	5,77 %
Hauts-de-Seine	3,90 %	5,45 %	7,08 %	6,70 %
Seine-et-Marne	3,63 %	5,61 %	6,54 %	6,14 %
Seine-Saint-Denis	4,36 %	4,37 %	7,61 %	6,93 %
Val d'oise	3,77 %	5,58 %	6,24 %	5,96 %
Val de Marne	3,51 %	5,80 %	7,60 %	6,99 %
Ville de Paris	3,87 %	5,62 %	6,90 %	5,88 %
Yvelines	4,61 %	4,95 %	6,10 %	5,70 %
Total	3,88 %	5,42 %	6,92 %	6,22 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

5 191 recrutements réalisés (vs 4 459 pour 2024)

342



dans la fonction publique d'État

1 139



dans la fonction publique hospitalière

3 710



dans la fonction publique territoriale

1 238 maintiens dans l'emploi (vs 1 179 pour 2024)

15



dans la fonction publique d'État

322



dans la fonction publique hospitalière

901



dans la fonction publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



15 877 325 €

contributions émises (vs 19 771 655 € en 2024)

5 048 172 €



dans la fonction
publique d'État

4 850 283 €



dans la fonction
publique hospitalière

5 978 870 €



dans la fonction
publique territoriale



4 763 829 €

d'interventions directes financées (vs 4 768 251 € pour 2024)

266 953 €



dans la fonction
publique d'État

1 384 485 €



dans la fonction
publique hospitalière

3 112 392 €



dans la fonction
publique territoriale

967 847 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 739 037 € pour 2024)

FPE.....	166 272 €
FPH.....	208 887 €
FPT.....	592 688 €

Dont **144 760 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 57 279 € pour 2024)

FPE.....	54 415 €
FPH.....	0 €
FPT.....	90 344 €

3 795 983 €

au travers des conventions employeurs
(vs 4 022 135 € pour 2024)

FPE.....	100 681 €
FPH.....	1 175 598 €
FPT.....	2 519 704 €



4 conventions validées en 2025

en comité local pour un total de

3 201 179 €

1 primo convention

FPH..... 1 790 179 €

3 renouvellements : 1 411 000 €

1 dans la FPE.....	266 000 €
2 dans la FPT.....	1 145 000 €

Comité local Île-de-France



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Christophe JEAN
Yann-Gaël JAFFRE
Sabrina DANIEL

Suppléants

Christophe RENGNET-FONTAINE
Laurine EL-FIL



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Émeline LACROZE
Jérôme SONTAG

Suppléants

Isabelle PERSEC
Éric CLAPIER



Fonction publique territoriale

Titulaires

Céline MARTIN
Daniel CORNALBA
Françoise DESCAMPS-
CROSNIER

Suppléants

Leïla SLIMANE
Sita DIARRASSOUBA-CISSE
Hélène LERAITRE

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Hugues THIBAULT
Vincent GUÉRIN
Solange SAIDI
Déborah MARY
Séverine AUMONT
Stéphanie LEPERA
Sokom MARIGOT
Patrice LEGUERINAIS

Suppléants

Asma FELIU
Quentin MÉLINE
Fabien GOLFIER
Corinne PEREUR
Kaïna CHEKKAL
Emmanuelle JOLLET

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Sophie TORTOSA
Pascal FLEURY
André MASIN
Alix VIEL

Suppléants

Pierre-Emmanuel
ROBERT
Nacira SEDRANI
Pierre BONNARD
Catherine PEYRARD

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Henri LOPEZ
Anne-Cécile RICHARD
Islam EL ACHAOUI

Séances du comité local

- Vendredi 13 mars
- Vendredi 26 juin
- Vendredi 16 octobre
- Vendredi 4 décembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

